

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 30 mai 2024

DCM N° 24-05-30-19

Objet : Echange jeunesse franco-libanais Metz-Jounieh.

Le Club pour l'UNESCO Jean Laurain - Metz est une association agréée éducation populaire qui œuvre dans le champ de compétence de l'Agence des Nations unies : science, éducation et culture. Travaillant à la diffusion de la pédagogie de la Paix, la résolution des conflits, les rencontres interculturelles, la solidarité locale et internationale, la citoyenneté et l'engagement, l'association favorise les rencontres entre les peuples, répond aux projets de mobilité des jeunes, en particulier les jeunes défavorisés.

Dans le cadre de ses actions, le Club pour l'UNESCO Jean Laurain de Metz organise en partenariat avec l'université de Lorraine, l'accueil d'un groupe d'étudiants venant de Jounieh au Liban à Metz début juin. Cette action s'inscrit dans le cadre le programme Youth Community Entrepreneurs (YCE) par l'Université de Lorraine et l'IAE Metz School of Management et comprend différentes activités telles que la visite de l'écosystème entrepreneurial de Metz, l'accompagnement des étudiants sur le montage de leurs projets entrepreneuriaux, des pitches des étudiants devant l'écosystème entrepreneurial et des visites culturelles à Metz.

Le séjour est cofinancé par des partenaires libanais, la municipalité de Jounieh et l'Université de Lorraine. Il est précisé qu'un groupe d'étudiants messins a été accueilli dans le cadre de ce programme du 18 au 23 mars 2024 à Jounieh.

Cette action préfigure un partenariat entre la Ville de Metz, l'Eurométropole de Metz, la Ville de Jounieh et la Fédération des Municipalités du Kesrouan Ftouh dans les domaines de la jeunesse, de la culture mais aussi de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce partenariat fait suite à la visite de Monsieur Juen Hobeiche, maire de Jounieh et président de la fédération des Municipalités à Metz en décembre dernier, ainsi qu'à l'échange d'étudiants entre l'Université de Lorraine et Jounieh.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir le projet du Club pour l'Unesco Jean Laurain et de ses partenaires à hauteur de 6 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales au sens des dispositions de l'article L1115-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de permettre le développement d'actions associatives à vocation internationales sur le territoire,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de développer ses partenariats internationaux francophone avec la Ville de Jounieh au Liban,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 6 000 € au Club pour l'UNESCO Jean-Laurain Metz

Service à l'origine de la DCM : Mission Coopération internationale et européenne Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--